

**Règlement du 1<sup>er</sup> concours de Courts-Métrages GALAXY COURT  
Festival BIG BANG à Saint-Médard-en-Jalles le jeudi 18 mai 2017.**

*L'envoi d'une candidature vous permet d'obtenir gratuitement 2 pass pour tous les événements du festival BIG BANG.*

**Art.1 ORGANISATEUR**

Le Festival de l'air et de l'espace BIG BANG programme un concours de Courts-Métrages « Galaxy Court », organisé par la ville de Saint-Médard-en-Jalles et ouvert à tous. La cérémonie de clôture (projections et récompenses) se déroulera le **jeudi 18 mai 2017** à partir de **20h30** dans la **salle des grands foyers du Carré des Jalles** (place de la République, Saint-Médard-en-Jalles).

**Art.2 THEME**

Le concours impose le thème : « Nous ne sommes pas seuls dans l'univers ».

**Art.3 FORME ET NATURE**

La durée d'un court-métrage n'excédera pas 5 minutes, générique compris.

Un réalisateur ne peut présenter qu'un seul court-métrage.

Le format imposé est en full HD ou HD MPEG4 taux de compression max 10Mbps. Taille du fichier 1 G0 maxi.

Les courts-métrages sont à envoyer via wetransfert ( [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com) ) à l'adresse : [galaxycourt@bigbang.com](mailto:galaxycourt@bigbang.com) jusqu'au dimanche 7 mai 2017 à 20h dernier délai.

**Art.4 CANDIDATURE ET MODALITES DE PARTICIPATION**

L'inscription au concours est gratuite.

Les inscriptions films s'effectuent en ligne sur le site du festival BIG, jusqu'au **dimanche 7 mai 2017 à 20h** : <http://www.festival-bigbang.com> . **La fiche de renseignements à remplir en ligne est obligatoire.**

**Art.5 PROCESSUS DE SELECTION**

Les courts-métrages proposés pour la compétition seront soumis à une présélection effectuée par le comité de sélection du festival. Les décisions de ce comité sont sans appel. **Aucun film reçu après la date butoir ne sera accepté.**

Les membres du Comité de présélection prendront une décision sur les critères suivants : réalisation, scénario, image, son et respect du thème. Les délibérations du Comité de présélection sont confidentielles et non sujettes à réclamations.

Seuls les films présélectionnés seront projetés lors de la soirée du jeudi 18 mai.

Les réalisateurs seront tenus au courant avant la cérémonie de clôture, de la sélection ou non de leur film.

Les participants s'engagent à faire mention du prix reçu au festival dans leur communication.

**Art.7 JURYS ET PRIX**

Le jury lors de la soirée de projection de GALAXY COURT sera composé d'élus locaux, de personnalités du monde de l'art, de la culture, du journalisme et des sciences. Le jury délibérera au cours de la soirée qui se clôturera par la remise des prix par son président.

À l'issue du concours, 2 prix seront décernés : **le prix étoile (prix du jury), le prix coup de cœur (prix du public).**

Les délibérations seront non sujettes à réclamation. A l'issue du concours, tous les courts-métrages présélectionnés pourront être visionnés sur le site du festival BIG BANG, rubrique Galaxy Court.

**Art.8 RESPONSABILITES DU PARTICIPANT**

Les membres de l'équipe des films doivent s'engager à être présents (ou à se faire représenter) pour pouvoir recevoir une récompense éventuelle lors de la remise des prix. Le festival ne pourra envoyer de prix.

Des récompenses seront attribuées aux gagnants par l'intermédiaire des partenaires du festival.

Aucun des auteurs du court ne pourra prétendre à rémunération pour la diffusion de son film pendant le festival.

Le festival BIG BANG ne prend aucune responsabilité concernant la déclaration des extraits musicaux à la SACEM, des droits d'auteur et du copyright.

Tous les droits d'auteurs engendrés par une production doivent être pris en charge par le responsable du court-métrage.

Les auteurs des courts-métrages inscrits garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

**Art.9 AUTORISATIONS**

Les participants cèdent à l'organisateur du festival BIG BANG, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits du film, limités à 10% de la durée totale du film, pour diffusion à but promotionnel dans les publications du festival, sur le site internet du festival, de la ville de Saint-Médard-en-Jalles, pour la bande annonce, dans la presse et sur les antennes de télévision et radio.

Afin d'assurer la promotion du GALAXY COURT, les ayants droit des courts-métrages donnent leur accord à titre gracieux pour que leur réalisation puisse être présentée aux médias.

Les courts-métrages pourront être diffusés dans leur intégralité lors du concours de courts-métrages GALAXY COURT le jeudi 18 mai pour une séance publique et gratuite.

De plus, les 2 courts-métrages gagnants pourront être conservés dans les archives du festival et diffusés sur les médias du festival et lieux de ses partenaires, et au-delà sans contreparties.

**Art.10 RESPECT DU REGLEMENT**

**L'inscription entraîne logiquement le respect du présent règlement.** Tout non-respect de ce règlement, entraînera l'élimination du court-métrage à tout moment du festival. De plus, les participants s'engagent à remplir la fiche d'inscription en ligne à l'adresse : <http://www.festival-bigbang.com> où la case d'approbation de ce règlement doit être obligatoirement cochée.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'application du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation du comité organisateur souverain et en dernier ressort des Tribunaux de Bordeaux.